

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Yve Rouleau
Poste n° 2 Marie-Ève Dufour
Poste n° 3 Roland Pelletier
Poste n° 4 Jean-François Chabot
Poste n° 5 David Leblanc
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL 723-2816
INCENDIE 911
CENTRE COMMUNAUTAIRE 723-1747
SERVICE DES LOISIRS 725-5389
SALLE POLYVALENTE 724-0900
BIBLIOTHÈQUE 723-1747
TÉLÉCOPIEUR 723-0436
SITE WEB www.stanaclet.qc.ca

– Éditorial
– Les séances du Conseil
– Avis municipaux
– Horaire des collectes
– Méli-mélo
– Services municipaux
– Chroniques
– Maisons fleuries 2014
– Organismes
– Loisirs et culture

ÉDITORIAL

Le 23 septembre dernier, le comité d'embellissement dévoilait les gagnants du concours Maisons fleuries 2014.

Je voudrais féliciter tous les gagnants. Merci à vous tous de nous faire partager votre passion et de mettre en valeur vos propriétés. Un merci spécial au comité d'embellissement et à la responsable des espaces verts à la municipalité. Encore cette année, les sites municipaux ont sûrement fait l'envie et l'admiration de nos visiteurs. Je ne voudrais pas oublier tous ceux et celles qui participent et ne remportent pas de prix. Les efforts que vous faites à améliorer et embellir vos propriétés sont dignes de mention.

Soulignons aussi la Corporation du patrimoine de St-Anaclet, qui s'est vu décerner le premier prix régional dans la catégorie Sauvegarde, restauration et conservation volet organisme pour la restauration de la forge St-Laurent, lors des prix du patrimoine région Bas St-Laurent. C'est un très bel exemple de prise en charge citoyenne d'un projet. Vous pouvez être fiers de cette reconnaissance.

MERCI!

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées à la séance du 2 septembre 2014

Le directeur général dépose les états financiers au 31 août 2014 ainsi que les prévisions budgétaires.

Un avis de motion est donné par monsieur Francis t-Pierre qu'à une prochaine séance du Conseil, l'adoption d'un règlement modifiant le règlement

427-2014 relatif à l'émission des permis et certificats sera proposée.

Les élus municipaux autorisent la fermeture de la route du Fourneau-à-Chaux en période hivernale afin de rationaliser les dépenses. (Rés. 2014-09-102)

Action Travail

Rimouski-Neigette

- ▶ Vous cherchez un emploi?
- ▶ Vous aimeriez retourner aux études ou changer de carrière?
- ▶ Vous ne connaissez pas les ressources pour vous aider dans vos démarches?



N'hésitez pas à me contacter!
Service gratuit et confidentiel!

Josyanne Jean, coordonnatrice
Comité Phares La Mitis / Rimouski-Neigette
☎ 418-318-3200

Emploi Québec
Les services à la personne

Pour accéder aux procès-verbaux des séances publiques de votre Conseil municipal

<http://www.stanaclet.qc.ca/affaire/proces/index.php>

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal : 6 octobre, 3 novembre, 1^{er} décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : novembre 2014
Tombée des articles : 20 octobre 2014
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

Disponibilité de l'inspecteur en bâtiment

L'inspecteur en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le secteur 1 = le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

Le secteur 2 = le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs allant vers le sud.

 : vidanges

 : recyclage

 : compostage

CONGÉ FÉRIÉ

Veuillez prendre note que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le lundi 13 octobre en raison de la fête de l'Action de grâce.



HORAIRE DES COLLECTES

octobre 2014

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
			1 	2 	3	4
5	6	7	8 	9 	10	11
12	13	14	15 	16 	17	18
19	20	21	22 	23 	24	25
26	27	28	29 	30 	31	

novembre 2014

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
						1
2	3	4	5 	6 	7	8
9	10	11	12 	13 	14	15
16	17	18	19 	20 	21	22
23	24	25	26 	27 	28	29
30						

MÉLI-MÉLO

COLLECTE DES REBUTS MONSTRES

Notre service de ramassage des gros rebuts débutera le mardi 14 octobre. Cette collecte spéciale vous permet de vous débarrasser d'objets tels que vieux mobilier, appareil ménager, etc. qui ne peuvent être recueillis lors de la collecte normale des déchets. Afin de nous aider à assurer le bon déroulement de cette collecte, nous vous demandons de respecter les directives suivantes :

- Les rebuts doivent être obligatoirement placés en bordure de la rue. En aucun temps, les employés municipaux ne sont pas autorisés à se rendre sur votre terrain.
- Les résidus verts (branches, feuilles mortes et gazon), les matériaux de construction (bois, bardeaux d'asphalte, brique, bloc de béton, châssis, portes, les gallons de peinture, l'huile urée), les pneus ne sont pas ramassés.
- De plus, tout le matériel informatique et électronique (ordinateur, écran, imprimante, télécopieur et téléviseur) ne sera plus ramassé.**

MATÉRIAUX ACCEPTÉS LORS DE LA COLLECTE

Les meubles, les électroménagers, les matelas, les sommiers, les balançoires, les bicyclettes et les chauffe-eau.

Les personnes désireuses de bénéficier de ce service doivent obligatoirement s'inscrire jusqu'au 10 octobre 2014 à 16 h 30 en composant le ☎ 418 723-2816 pour donner leurs coordonnées.

La collecte débutera dès le mardi 14 octobre à 8 heures par le secteur Est du village, suivront ensuite le secteur Ouest et le secteur de Neigette.

CAISSE DESJARDINS



LA CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIÈRE NEIGETTE FIERE PARTENAIRE DE VOS PROJETS!

La Semaine de la coopération marque le lancement du **programme Fonds d'aide au développement du milieu** de la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette qui permet de soutenir financièrement les organismes à but non lucratif membres de la Caisse. Les organismes qui souhaitent bénéficier d'un soutien financier pour concrétiser leur projet pour l'année 2015 doivent déposer leur demande d'aide financière au siège social de la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette, du lundi 13 octobre jusqu'au vendredi 12 décembre 2014 à 16 h.

Contact page 4

Les **règlements et le formulaire de demande d'aide financière** sont disponibles à votre Caisse ou sur le site internet de la Caisse www.desjardins.com/caisseriviereneigette.

Veillez prendre note que cette nouvelle procédure ne modifie en rien celle des demandes de dons et commandites qui continueront à être reçues tout au long de l'année.

Informations: Catherine Lord, Agente aux communications
catherine.m.lord@desjardins.com
418-6798 poste 7322111

 **Desjardins**
Caisse de la Rivière Neigette

Coopérer pour créer l'avenir

QUESTION DU MOIS



Question 8

Vrai ou faux?

Un cycliste qui franchit une intersection alors que le feu de circulation est rouge ne peut être arrêté par la police.

Réponse :

FAUX!

Il est passible d'une amende de 15 \$ à 30 \$. D'autres frais peuvent s'ajouter au montant de l'amende prévue par le Code de la sécurité routière (contribution au régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC], frais de greffe, etc.).

Question 9

Qui doit payer l'amende lorsqu'un passager de moins de 16 ans ne porte pas la ceinture de sécurité dans un véhicule?

SERVICES MUNICIPAUX

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Aux portes de l'hiver

Nous y sommes et il faut commencer à se préparer. Pour éviter d'être pris par surprise par les premiers grands froids et les premières chutes de neige, il est bien d'organiser notre hibernation dès maintenant. Voici quelques articles du règlement de zonage qui sont en lien avec l'arrivée de la saison hivernale.

Réservoir de carburant pour le chauffage

Pour ceux et celles qui désireraient installer un système de chauffage fonctionnant au carburant, le réservoir pour ce carburant est autorisé aux conditions suivantes :

- 1 - Le réservoir doit être situé dans les cours arrière ou latérale.
- 2 - Le réservoir doit être situé à une distance minimale de 2 mètres d'une limite de propriété.

Clôture à neige

Les clôtures à neige sont permises seulement durant la période du 15 octobre au 1^{er} mai de l'année suivante. Elles doivent être installées à au moins 2 mètres de l'emprise d'une rue.

Abri d'hiver

L'installation d'un abri d'hiver est permise entre le 15 octobre d'une année et le 1^{er} mai de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri d'hiver doit être entièrement démonté, incluant la structure. Tout abri d'hiver doit être construit de plastique, toile tissée ou de panneaux peints démontables. Il doit respecter les normes suivantes :

- 1- L'abri d'hiver est permis dans toutes les cours.
- 2- L'abri d'hiver doit être situé dans l'allée d'accès à l'aire de stationnement.
- 3- L'abri d'hiver doit être implanté à une distance minimale de 2 mètres d'un trottoir ou d'une bordure de rue ou à 2 mètres de l'emprise de la rue lorsqu'il n'y a ni trottoir ni bordure de rue. À l'extérieur du périmètre d'urbanisation, cette distance minimale doit être de 5 mètres.
- 4- La hauteur maximale de l'abri d'hiver est de 4 mètres.

Abri à bois de chauffage

Un seul abri à bois de chauffage est permis par bâtiment principal. La superficie maximale autorisée est de 20 mètres carrés. La hauteur maximale de l'abri à bois de chauffage est de 3,05 mètres sans excéder la hauteur du bâtiment principal. L'abri à bois de chauffage peut être isolé ou être adossé à un bâtiment accessoire ou au bâtiment principal. Dans ce dernier cas, il doit être implanté dans la cour arrière ou la cour latérale, à moins d'être situé sous une galerie, un perron ou autrement dissimulé par un élément architectural du bâtiment principal. Un abri à bois de chauffage isolé ne peut être fermé de façon permanente par une porte ou autrement à l'exclusion d'un revêtement en treillis. Toutefois, entre le 15 octobre d'une année et le 1^{er} mai de l'année suivante, un abri à bois de chauffage peut être fermé sur tous les côtés.

L'implantation d'un abri à bois de chauffage doit respecter les normes suivantes :

- 1- S'il est isolé, il doit être implanté à une distance minimale de 1 mètre d'un autre bâtiment accessoire et à au moins 2 mètres du bâtiment principal.

2- Être implanté à une distance minimale de 1 mètre des lignes arrière et latérales.

3- Les abris à bois de chauffage ne sont permis que dans les cours arrière et latérales.

4- L'implantation ne doit pas excéder le mur avant du bâtiment principal et la marge avant doit être respectée.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le service d'inspection de la municipalité au ☎ 418 723-2816.

Emmanuel Fournier, inspecteur en bâtiment et en environnement

TOUTOU EN PROMENADE SUR LE TROTTOIR

Un problème qui prend de l'ampleur = les excréments de chien sur les trottoirs.

Tout le monde n'a pas choisi d'adopter un chien, on en convient. Des gens ne s'attendent surtout pas à marcher dans de la crotte de chien sur le trottoir ou à faire des enjambées pour les éviter lors de leur marche quotidienne. Plusieurs l'ont sûrement remarqué, des crottes de chien jonchent le trottoir de la rue Principale Ouest.

L'achat d'un animal n'est pas un geste anodin et il faut être conscient des contraintes que cela entraîne. Un chien n'est pas un bibelot de porcelaine et comme bon propriétaire vous devrez subvenir aux besoins de votre animal.

Il est bien plaisant d'aller prendre une marche avec Toutou, mais il faut l'avouer, celui-ci en profite presque tout le temps pour faire ses besoins. En tant que propriétaire de ce chien, vous devez ramasser les déjections de votre animal de compagnie lorsqu'elles sont réalisées dans un endroit inadéquat. Vous saviez sans aucun doute que des distributeurs de petits sacs se vendent dans les magasins pour pallier à cette situation et que ceux-ci peuvent s'attacher à la laisse de votre animal. Il est vrai aussi que n'importe quel sac fera l'affaire.

Le règlement sur la garde des animaux de compagnie stipule à l'article 16.1 F) « le fait, pour un gardien, d'omettre de nettoyer toute propriété publique ou privée salie par le dépôt de matières fécales de son animal » constitue une nuisance et est prohibée. Le règlement prévoit pour une première infraction, une amende d'au moins 50 \$.

Donc, nous demandons au propriétaire de chien de faire le nécessaire afin de nettoyer la propriété publique si TOUTOU s'est laissé aller durant la promenade. En tant que propriétaire d'un chien, il est essentiel de démontrer, en société, un savoir-vivre exemplaire avec son chien et de côtoyer de façon plus que civique les gens qui nous entourent.

La Municipalité se doit de faire respecter son règlement. Nous vivons en société et chacun doit faire sa part afin de contribuer à un environnement harmonieux. Je vous invite donc à dénoncer ces propriétaires de chien non respectueux. Toutes les plaintes sont gardées confidentielles.

De plus, selon le même règlement, personne n'a à entendre japper, gémir ou hurler le chien du voisin. Alors, n'hésitez pas à nous contacter au bureau municipal au ☎ 418 723-2816.

Emmanuel Fournier, inspecteur en bâtiment et en environnement

CHRONIQUES

SERVICE D'INFORMATION AUX AÎNÉS

La Procuration.

Question : Combien de types de procuration existe-t-il ?

Réponse :

La procuration est un mandat, en ce sens qu'il s'agit d'un contrat par lequel une personne en autorise une autre à accomplir à sa place des actes administratifs courants (paiement de factures, opérations bancaires ou autres actes plus importants comme la signature d'un bail de logement ou la vente d'un immeuble).

Il concerne seulement l'administration des biens matériels.

La procuration peut être verbale ou écrite, mais la procuration écrite est préférable puisqu'elle rend officiel le rôle de mandataire confié à la personne de son choix. La procuration écrite devrait contenir la date de sa rédaction, le nom du mandant et celui du mandataire et la description de la responsabilité qui lui est confiée.

Il existe 3 types de procuration :

Procuration spécifique

Elle ne touche qu'une tâche particulière, par exemple, vendre une voiture. Dans ce cas, il est préférable d'utiliser la procuration préparée à cette fin par la Société de l'assurance automobile du Québec dont voici les coordonnées : Société de l'assurance automobile du Québec.

Dans tous les cas et notamment celui de l'administration ou la vente d'un immeuble, il est important de ne pas permettre au mandataire d'encaisser les chèques de loyer ou celui provenant du produit de la vente de l'immeuble.

Procuration générale

C'est la procuration la plus complète. Elle concerne l'ensemble des affaires d'une personne et permet au mandataire de faire tous les actes que le mandant pourrait faire (vendre sa maison, changer d'institution financière, annuler un bail, encaisser des placements, etc.). Il est important de nommer une personne de confiance. Vous pouvez consulter un notaire ou un avocat afin de vous assurer que ce type de document répond à vos besoins.

On peut aussi limiter les pouvoirs confiés au mandataire et préciser une limite de temps.

Procuration bancaire

C'est un document par lequel une personne donne le pouvoir à une autre d'effectuer toute opération concernant un ou plusieurs comptes bancaires, placements, etc. Il s'agit en pratique d'un chèque en blanc.

Pour diminuer les risques d'exploitation financière, il est important de fixer une limite dans le temps, sur le type de transaction et sur les montants retirés.

La procuration devient nulle au moment que le mandant devient inapte.

Conditions et démarches pour accéder aux services

Il est recommandé de consulter le site de la Chambre des notaires.

Le dépliant « La Procuration » contient un modèle de chacun des trois types de procuration et est disponible à Services Québec.

Aspect financier

Selon la démarche entreprise.

Pour les personnes à faible revenu, il est possible de recevoir gratuitement ou à peu de frais les services d'un avocat ou d'un notaire de l'Aide juridique.

BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Le mois d'octobre, c'est la venue de l'automne ainsi que la majestueuse œuvre d'art que nous offre Dame Nature avec ses paysages colorés. C'est donc le moment idéal pour faire du « cocooning » en dévorant un bon roman.

Les nouveautés arrivent bientôt, elles seront présentées dans la chronique de novembre.



Activité Halloween, 31 octobre 2014

17 h : Des bonbons seront remis aux jeunes se présentant au local de la bibliothèque.

18 h : Concours de décoration de Citrouille, Prix en argent à gagner. (Apportez votre citrouille décorée avec originalité)

19 h : Horreur et Festin

Événement très spécial pour l'Halloween, la bibliothèque accueillera l'**Équipe UPI, une équipe de chasseurs de fantômes de la région.** Vous aurez la chance de découvrir leur travail, leurs expériences ici même dans la région, leurs équipements et bien plus encore ! **(12 ans et plus et les places sont limitées)**

Vous devez vous inscrire pour cette activité en achetant un **billet à 3 \$ (dépot)**, vos 3 \$ vous seront remis à l'occasion de cette soirée sous présentation du billet. Vous pouvez réserver vos billets directement à la bibliothèque ou encore en téléphonant au 418-750-7217 en laissant votre nom, votre numéro de téléphone et le nombre de billets que vous désirez. Nous pourrions aller vous les porter directement à la maison.

Activités Salon du livre

Nous sommes l'hôte du concours « **Un livre, une bibliothèque** ». Vous pourriez gagner 200 \$! Venez nous visiter pour plus d'informations.

Bon mois !

Anne Boucher Beaulieu, responsable de la bibliothèque

L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



LES TRAVAUX SUR VOTRE TERRAIN DOIVENT RESPECTER LA NATURE ENVIRONNANTE DES LACS

Vivre au bord au bord d'un lac est un privilège pour les résidents à la recherche de quiétude, d'espace, de contact avec la nature à l'état sauvage, de la possibilité de pêcher, d'exercer des activités nautiques.

Ce privilège est important à préserver pour les générations futures. Il comporte donc des obligations concernant l'utilisation de votre propriété en regard de l'environnement. Vous devez aménager cette propriété en l'intégrant au paysage naturel tout en préservant le lac et ses rives et en réduisant les impacts négatifs sur le plan d'eau. Les aménagements paysagers de types urbains doivent être délaissés au profit d'aménagements qui sont propices au maintien de la qualité du milieu aquatique.

Renseignez-vous préalablement avant d'aménager ou restaurer votre terrain. La rive et le littoral sont des zones protégées. Ces milieux sont essentiels à la santé d'un lac ou d'un cours d'eau. C'est pourquoi ils sont protégés par des lois et règlements. De façon générale, le déboisement et les constructions en rive ne sont pas permis, de même que les murs de soutènement, le remblayage et le dragage dans le littoral. Les quais avec caisson de roches ou de béton sont proscrits.

Au lac à l'Anguille, la bande riveraine (ou rive) réglementaire est d'une largeur (profondeur) de 15 mètres à partir de la ligne des hautes eaux.

Consultez l'inspecteur en bâtiment et en environnement de votre municipalité pour connaître les bons aménagements, planifier vos travaux et vous assurer d'avoir toutes les autorisations et permis requis avant d'effectuer lesdits travaux. Quelques conseils pour préserver la nature que vous aimez :

- Laisser pousser la végétation naturelle dans la bande riveraine en bordure du lac sur une largeur 15 mètres. Autrement dit, ne pas passer la tondeuse dans la bande riveraine en se rappelant qu'une bande riveraine efficace doit comprendre la strate des herbacées en plus des arbustes et des arbres.

- Si nécessaire planter des arbres et des arbustes indigènes adaptés au milieu.

- Les emplacements de massifs de fleurs ou d'arbustes cultivés ainsi que de jardins doivent être situés en dehors de la bande riveraine

André Lévesque, président (Boîte vocale : 418 722-9637)

Contact page 7

PATRIMOINE



Préserver notre pont couvert

Le pont couvert qui traverse la rivière de Neigette dans le rang 2 Est a été construit vers 1898, son toit a été restauré en 1933 et l'ensemble rénové en 1955. C'est le seul pont couvert dans la MRC avec le pont des Draveurs à Mont-Label (Ste-Blandine). Sa **valeur patrimoniale** est certaine et l'on pourrait le relier à d'autres attraits de Neigette : chute, sentier national et four à chaux.

Ce vénérable bâtiment de 100 pieds de long âgé de 115 ans et encore en très bon état n'est plus adéquat pour supporter des véhicules lourds et imposants. Récemment, le ministère des Transports (MTQ) a informé la Municipalité de St-Anaclet qu'il songe à construire un nouveau pont pour remplacer le pont couvert existant et le transférer à la Municipalité. Le Conseil a demandé un avis à la Corporation du patrimoine sur la «problématique du pont couvert». Voici, en substance, l'avis de la Corporation sur le sujet.

D'emblée et en accord avec le Conseil municipal, nous voulons sauvegarder le pont couvert. Le MTQ semble avoir la même intention. Nous partageons aussi son constat : un nouveau pont doit être construit. Qu'on le veuille ou non, la Municipalité va «hériter» du pont couvert si un nouveau pont est construit.

Nous croyons qu'il faut sauvegarder et mettre en valeur le pont couvert sur son site d'origine. Cela suppose qu'un nouveau pont sera construit à côté du pont couvert. La Corporation du patrimoine pourrait travailler à un projet de sauvegarde du pont avec d'autres partenaires de la région (MRC, SADC, CLD, députés). Enfin, nous estimons que l'adaptation du site du pont à sa **nouvelle vocation récréotouristique** n'implique pas d'investissements majeurs.

Des pourparlers se poursuivent entre le MTQ et la Municipalité. La Corporation du patrimoine a déjà signifié au Conseil son intérêt pour un projet de restauration et de mise en valeur du site du pont couvert au cœur du secteur Neigette.

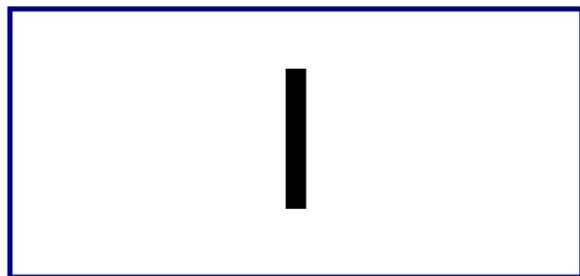
Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine
patrimoine-anaclet@hotmail.com



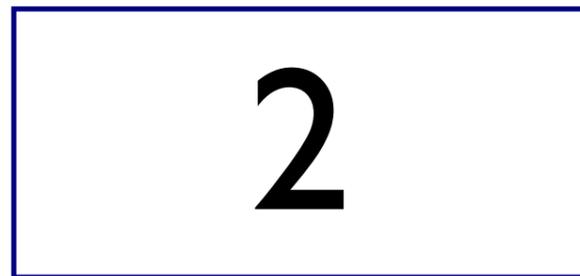
Les lauréats du concours Maisons fleuries 2014

Le 23 septembre dernier, avait lieu la soirée de remise de prix. Voici donc les photos des gagnants de l'édition 2014 du concours Maisons fleuries de St-Anaclet. Je veux remercier monsieur Roland Pelletier pour les belles photos et le montage Powerpoint pour la soirée. Merci.

Martine Pinel, pour le comité d'embellissement



Ferme Ferme Ronier
Propriété de Jean-Nil, Roger et Raymonde
Fournier
285 Principale Est



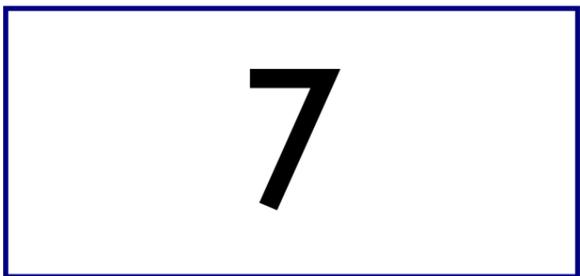
Marge avant réduite Graziella Bernier et Michel Gagnon
210 Principale Ouest



Commerce Coiffure Marven,
48 St-Laurent
Propriété de Martine Fortin



Résidence village 1^{re} position, 51 Allard
Marie-Hélène Jean et Michaël
Desrosiers



Résidence hors-village 1^{re} position, 539 Principale
Ouest
Lise Belzile et Daniel Vignola



Élite 595 Principale Ouest
Diane Proulx et Réal Gosselin

MOT DES JARDINS DE LESSARD



Bonjour à tous,

Retour sur la soupe de la récolte

Le samedi 20 septembre dernier, nous avons tenu un premier mini-marché public où nous avons servi gracieusement une soupe de la récolte. À cet effet, nous soulignons que plusieurs jardiniers ont participé à cette soupe en donnant temps ou légumes. Nous remercions tous ces donateurs ainsi que les visiteurs qui ont fait de cet événement une réussite! L'occasion a permis d'offrir près de 80 soupes et de faire connaître des producteurs maraîchers et alimentaires de Saint-Anaclet.

Fin des récoltes

La fin de la saison approche à grands pas. À cet effet, nous vous rappelons que la date limite pour effectuer vos récoltes est le 14 octobre prochain, soit le mardi après l'Action de grâce. Nous demandons la collaboration de tous pour que chaque jardinet soit nettoyé par son locataire avant cette date. Nous remercions par le fait même ceux qui l'ont déjà fait.

Tomates et fines herbes

Les jardiniers peuvent récolter des tomates situées complètement au fond à droite des jardins. Il s'agit d'une ligne de plants de petites tomates jaunes. Il est également possible de se procurer des fines herbes dans le jardinet prévu à cet effet.

Avis

Veillez prendre note que le jardin communautaire prendra congé pendant quelques mois de ses publications dans *Le Contact*.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de la prochaine saison de jardinage!

Les membres du comité des Jardins de Lessard
jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com

Contact page 9

ORGANISMES

AFÉAS DE ST-ANACLET

En octobre la réunion de l'Afeas aura lieu le 21, à 19 h 30 comme à l'accoutumée, avec, par contre, un changement de local, soit au Centre communautaire, dans la petite salle face au local de l'Âge d'or.

Tout au long de cette année, nous nous pencherons sur les différents aspects de la vie municipale, abordant différents thèmes ou secteurs chaque mois.

Notre projet rassembleur concerne l'achat local, ce qui amènera à découvrir ou à redécouvrir nos différents produits locaux. Ainsi donc, les productrices, producteurs et commerces locaux seront appelés à nous rencontrer et à présenter certains de leurs produits. C'est une belle occasion de promouvoir l'achat chez nous.

On parlera entre autres des «légumes moches», pas moches du tout, sauf en apparence, comme on se plaît à les nommer en France où de vastes projets sont démarrés afin de diminuer le gaspillage.

Bienvenue à toutes les membres et à toute personne intéressée à se joindre à nous. Bienvenue aux producteurs ou productrices de quelque secteur que ce soit qui voudrait prendre contact avec nous.

Raymonde Vandal, présidente 418 723-4125

Jeannine Marquis 418 724-9894

FORGE SAINT-LAURENT

La forge Saint-Laurent : Lauréat 2014 des prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent.

Les prix du Patrimoine sont organisés dans le but de rendre hommage à celles et ceux qui ont à cœur la mise en valeur et la conservation de nos richesses patrimoniales.

La forge a remporté le « Le Lauréat 2014 » dans la catégorie : « Sauvegarde, restauration et conservation ». Notre dossier a d'abord été soumis à notre M.R.C.; par la suite tous les dossiers gagnants de chaque M.R.C. du Bas-Saint-Laurent sont évalués.

Le gagnant a été dévoilé le 14 septembre à St-Elzéar dans le Témiscouata.

Au nom de la Corporation du Patrimoine, je désire remercier les nombreux bénévoles de même que ceux qui ont participé à cette réussite.

Nous sommes récompensés !

Gaëtane Lavoie, trésorière de la Corporation



*Depuis plus de 20 ans
« Par et pour les aînés »*

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous dévoile ses activités qui se dérouleront en octobre au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons :

2 octobre 11 h 30 : Dîner rencontre. **Célébrons nos aînés de 90 ans et plus** en compagnie de messieurs **René-Jean Banville et Lucien Poirier**

8 octobre 19 h 30 : Soirée des aînés du **Club Lions** de Saint-Anaclet

30 octobre 11 h 30 : Dîner rencontre. **L'Halloween : C'est la fête!** Déguisez-vous pour l'occasion!

Dans le cadre de nos dîners rencontres, les réservations doivent nous parvenir au plus tard le mercredi précédent l'activité à 12 h. Le repas est au coût de 10 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres. Le repas débute à 11 h 45 et les conférences et activités pour leur part à 13 h 30 et sont gratuites. Bienvenue à tous!

Ne manquez pas nos activités hebdomadaires : les mardis à 19 h, Quilles sur la Wii et les jeudis à 19 h, Pétanque-Atout.

Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au **418 725-5087**.

Bienvenue à tous!

CERCLE DE FERMÈRES

La réunion des Fermières aura lieu le mercredi 15 octobre à la salle Réal-Lamontagne à 19 h 30.

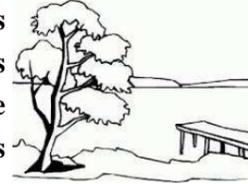
Ne pas oublier l'expo-vente des Fermières de St-Anaclet qui se tiendra le samedi 25 octobre 2014 à la salle Réal-Lamontagne. Ce sera l'occasion pour nous tous de se procurer de beaux cadeaux de Noël fabriqués par nos artisanes !

Bienvenue à tous, votre collaboration est importante !
Augustine Lavoie, communication ☎ 418 723-1519

Contact page 10

ORGANISME DES BASSINS VERSANTS

L'Organisme des Bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent a sillonné le tour du lac à Gasse au cours de cet été



L'Organisme des Bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL) étudie présentement la qualité de la bande riveraine du lac à Gasse. Nous réalisons un projet de conservation volontaire dont le principal objectif est d'informer et sensibiliser les propriétaires riverains sur les bonnes pratiques à adopter pour la santé de leur lac et sur la réglementation en vigueur en matière d'environnement. Nos professionnels ont donc parcouru l'ensemble des propriétés autour du lac à Gasse afin de caractériser chaque terrain et d'émettre au besoin des recommandations. Les résultats de cet exercice vous seront dévoilés à l'été 2015. Pour l'occasion nous distribuerons gratuitement le cahier du villégiateur aux riverains intéressés. Le cahier contiendra une foule d'informations vulgarisées sur le fonctionnement naturel des lacs, toutes les données connues sur le lac à Gasse, des recommandations d'aménagement personnalisés ainsi qu'une entente de conservation volontaire sans valeur juridique faisant foi de votre intérêt à préserver votre lac, votre milieu de vie.

Vous aimeriez en savoir plus ? Vous aimeriez avoir des conseils simples pour aménager de façon durable votre terrain ? Contactez-nous !

L'équipe de l'OBVNEBSL



Organisme des Bassins Versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent
23, rue de l'Évêché Ouest bureau 200, Rimouski
Tel. : 418-724-5154 poste 220 ou 219
Courriel : bassin@obv.nordestbsl.org
Site web : www.obv.nordestbsl.org

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

BADMINTON LIBRE

Les lundis, de 21 h à 22 h 30

2 terrains disponibles

Durée : du 15 septembre au 15 décembre 2014

du 12 janvier au 13 avril 2015

Coût : 20 \$/session/personne

Inscription auprès de Carl au 418 725-5389

COURS D'ÉVEIL À LA DANSE

Des cours d'éveil à la danse seront disponibles cet automne à Saint-Anaclet. Ils seront offerts le samedi matin par madame Monique Belles-Isles de la Magie du mouvement. Par des mises en situation, des jeux et des exercices et avec l'utilisation d'objets et d'instrument de percussions, le jeune est initié à la danse. Il apprend à intégrer son corps, coordonner ses mouvements, travailler son équilibre, suivre le rythme, se repérer dans l'espace et relaxer, etc.

Pour information ou inscription, contacter madame Monique Belles-Isles au 418 725-3979. Vous pouvez également aller visiter son site internet à l'adresse suivante : www.lamagiedumouvement.com

BALLON THÉRAPEUTIQUE

Un cours d'entraînement avec ballon thérapeutique débutera le 1^{er} octobre prochain. Cette activité se tiendra tous les mercredis au Centre communautaire de 19 h 45 à 20 h 45 et ce, pour une durée de 8 semaines. Le coût est de 45 \$ par personne. Pour information et inscription, communiquez avec Sonia Caron, thérapeute en réadaptation physique au 418 775-6755.

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES DE NOTRE MUNICIPALITÉ

La municipalité de St-Anaclet rendra hommage à tous les organismes et personnes bénévoles qui aident grandement au développement de notre localité le 4 octobre prochain à 18 heures au Centre communautaire Régis-St-Laurent.

Le tout débutera à 18 heures avec un vin d'honneur qui sera suivi d'un repas et d'une activité spéciale. Il est à noter qu'un service de bar sera disponible lors de l'événement.

Les bénévoles qui désirent assister au souper doivent confirmer leur présence à Carl avant le 2 octobre à 16 h 30.

Carl

Contact page 11

LIGUE DE BALLE DONNÉE



Avec la présence de 175 personnes lors de son souper, la Ligue de Balle Donnée Molson de Saint-Anaclet a procédé à son 28^e Méritas au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet le 13 septembre dernier.

Entreprises Forestières 5Y a raflé deux trophées à l'enjeu. Celui de champions des séries de fin de saison soit le trophée *Gaétan Pelletier*, il ajoute le trophée *Jean-Doris St-Laurent* pour la meilleure gérance de l'année. **Miralis** s'approprie le trophée *Joël Proulx* à titre de champions de la saison régulière et le trophée pour le meilleur taux de participation remis à Plomberie de l'Est.

Au niveau des honneurs individuels, Jérôme Boulanger (Entreprises Forestières 5Y) meilleur frappeur pour les coups de circuit avec 21 en saison régulière, Frédéric St-Amand (Plomberie de l'Est) et Joe Mugford (Miralis) recrues de l'année, Jeffrey Lavoie (Plomberie de l'Est) et Marc-Antoine Nadeau (Entreprises Forestières 5Y) jeunes espoirs, Mickaël Ruest (Gouttières Anaclet) joueur le plus sous-estimé, Éric Soucy (Alignement PMM) gentil homme, Frédéric Gagné (Bois Franc Expert) plus amélioré, Steeve Moreau (CarrXpert Jacques-Lévesque) plus constant, Frédéric Fillion (Bois Franc Expert) meilleur frappeur A+, Jérôme Dastous (Cantine A.S.L.) meilleur frappeur A, Rémi Ouellet (Gouttières Anaclet) meilleur frappeur B+, Kevin Couture (Gouttières Anaclet) meilleur frappeur B, Patrick Thériault (Plomberie de l'Est) joueur des séries pour l'équipe finaliste et Jérôme Gagnon (Entreprises Forestières 5Y) pour l'équipe gagnante. Des remerciements à tous nos commanditaires d'équipes et ajoutons à cela la collaboration de Desjardins Caisse de la Rivière Neigette, la Brasserie Molson, le Club Lions et la municipalité de Saint-Anaclet.

Gaétan Pelletier, secrétaire

VACANCES



Veillez prendre note que je serai en vacances du 17 au 26 octobre inclusivement. Donc, si vous prévoyez faire la location d'une salle, de chaises ou tables pendant cette période, je vous suggère de communiquer avec moi au 418 725-5389 avant mon départ.

Je vous remercie de votre collaboration. Carl

Souper spaghetti Halloween



du

Samedi le 1 novembre 2014 à 17h00

Au centre communautaire de Régis St-Laurent de St-Anaclet



Au programme :

- Souper spaghetti
- Concours de costumes d'halloween (prix)
- Visite de la maison hantée (bonbons)

TOUT LE MONDE DÉGUISÉ!

Billets en prévente auprès des membres du club
Lions de St-Anaclet ou par téléphone 418-318-3574
(Pierre-Luc Lavole)

Prix enfant : 5\$

Prix Adulte : 7\$

